

République Française
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 25 août 2022
Convocation en date du 11 août 2022

Membres afférents au Conseil Syndical : 18

Délégués présents : Madame : MARCON Dominique,

Messieurs : ARNAUD Robert, BENOIT Denis, BOUVIER Jean-Marc, CAILLET Christian, CHAVE Philippe, LEMERCIER Christophe, MOREL Loïc, PELAEZ-BACHELIER Hélène, POINT Jean-Pierre, TRON Frédéric.

Membres excusés : Mesdames : BORDERES Danielle, Madame LORENZETTI Muriel,

Messieurs : DELAYE Dominique, FALLIGAN Claude, FAYARD Francis, VALLON Cyrille.

Pouvoirs : AURIAS Claude donne pouvoir à ARNAUD.

A été élu secrétaire de séance : Jean-Marc BOUVIER

Votants : 12

Exprimés : 13

DELIBERATION N° 13/2022

Objet : Marché élaboration du SCoT de la Vallée de la Drôme Aval – Avenant n°6

Le Président rappelle que le Syndicat Mixte a attribué **le marché d'élaboration du SCoT de la Vallée de la Drôme Aval au bureau d'études TERCIA pour un montant de 238 200 euros HT. Le marché a été notifié en novembre 2017.**

Le président rappelle que le marché est conclu pour une période initiale d'une durée de 12 mois à compter de sa date de notification. Ce marché pourra éventuellement être reconduit de manière TACITE pour une durée de 12 mois à compter de sa date d'anniversaire. Le marché ne pourra être reconduit au-delà de 3 fois.

L'avenant n°6 de ce marché valant marché complémentaire conformément aux articles R2194-2 et R2194-3 du Code de la Commande Publique, a pour objet les éléments suivants :

La promulgation de la loi climat et résilience du 24 août 2021, dont les objectifs sont à traduire dans le SCoT, nécessite une actualisation des bases de données de références et des travaux du DOO relatifs à la consommation d'espace. Ceci afin de l'inscrire dans une trajectoire de réduction des consommations d'espaces et de l'artificialisation plus cohérente avec les nouveaux textes applicables.

Cette nécessité a été confirmée par l'avis récent de l'État sur le DOO du SCOT de la Drôme Aval.

Cette actualisation nécessite :

- **De mettre à jour la consommation d'espaces entre 2011-2021 (T0 au 1er janvier 2021).**

- **De mettre à jour les enveloppes urbaines au 1er janvier 2021 et d'améliorer la conformité des critères de détermination avec la récente Loi**

- **De déterminer les capacités de densification (ou gisement) dans les enveloppes urbaines en 2021 en meilleure adéquation avec la loi.**

Envoyé en préfecture le 12/09/2022

Reçu en préfecture le 12/09/2022

Affiché le



ID : 026-200000081-20220825-13_2022-CC

La Commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 25 août 2022 à 9h00 à 08h30 a décidé :

- De valider l'avenant n°6 pour un montant de **13 600 HT €**

Le Conseil Syndical, après délibération, décide :

- **D'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la bonne réalisation de l'avenant n°6.**

Fait et délibéré par les délégués syndicaux soussignés et ont signé au registre les membres présents.

**Le Président,
Loïc MOREL**

**Syndicat Mixte du SCOT
de la Vallée de la Drôme Aval
Hôtel d'entreprises
Place Michel Paulus 26400 EURRE
Tél : 04.28.62.11.14
Mail : contact@scot-valleedrome.fr**